



SEANCE du 02 août 2021.

DELIBERATION 2021-22

Bi mila hogaita bat urtean abuztuaren 02 an, arratseko zazpiak herri hortako kontseilua, behar bezala deitua, legeak agintzen duen kopuruan bildu da, bere bilkuren usaia tokian, Xavier LACOSTE Jaunaren lehendakaritzapean, Auzapeza.

L'an deux mille vingt et un, le 02 août, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur LACOSTE Xavier, Maire.

Horziren/Présents : Xavier LACOSTE, Xalbat GOYTY, Antton DUHALDE, Pierre DURANGA, Laurence MENDIBOURE, Pantxika MUSCARDITZ, Anne-Marie IDIEDER, Gaby ETCHEBEHERE, Bernadette ETCHEVERRY, William SISSOKHO, Yves GENIN.

Ez ziren hor / Absents : Betti ERROTEBEHERE, Mathieu LAUGIER, Lydie ETCHEGARAY, Jean-Michel JAUREGUY.

Procuration : Betti ERROTEBEHERE (donne procuration à M. Antton DUHALDE), Mathieu LAUGIER (donne procuration à M. Xavier LACOSTE).

Biltzarraren idazkaria / Secrétaire de séance: Laurence MENDIBOURE

Nomenclature : 1.1

Objet : Programme de voirie 2021-Validation de l'estimatif, autorisation de signature du marché et demande de subvention.

M. le Maire rappelle aux Conseillers, que la Commune souhaite lancer le plus tôt possible l'opération de travaux « programme de voirie 2021 ». Pour ce faire, M. le Maire a sollicité le cabinet GEODENAK, maitre d'œuvre, dans le cadre de l'élaboration d'un estimatif des travaux envisagés.

Le montant des travaux a été estimé à 60.974,50 € H.T, le programme comprend les travaux et la réfection de :

- La voie communale de Gohanetxia.
- La voie communale devant chez M.Noblia.
- La voie Haispuria, (trois zones de purges).
- La voie arrière Vignau-Tuquet / Mirandaxaharria
- La voie longeant Ordoquia (curage et busage).
- La voie d'entrée et virage Samaoa et purges.
- Divers curages de fossé.
- Serres maraîcher Mendiboure : amélioration de l'accès et du traitement des eaux pluviales.

M. le Maire rappelle que le programme de voirie peut faire l'objet d'une subvention de 30% accordée par le Conseil Départemental. M. le Maire propose donc à l'assemblée de solliciter une subvention auprès de cette instance.

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité :

VALIDE l'estimatif du programme de voirie pour 2021 présenté par M. le Maire d'un montant estimé à 60.974,50 euros HT. Cependant il souhaite que soit rejouté au programme la création d'un trottoir le long du chemin communal près de la maison FERMINENIA afin de sécuriser les riverains sur cette voie passante. La création du trottoir devra faire l'objet d'une intégration dans le programme voirie 2021 après estimation du Maitre d'œuvre GEODENAK et devra être pris en compte dans la demande de subvention départementale.

SOLICITE une demande subvention pour travaux de voirie auprès du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques.

AUTORISE M. le Maire à signer les marchés, avenants, demande de subvention et tous documents se rapportant au programme de voirie 2021.

TRANSMET la présente délibération au contrôle de légalité.

Suprefeturan errezebitia Reçu en Sous- Préfecture	Herriko Etxean argitaratua Affiché en Mairie

Le Maire/Auzapeza
Xavier LACOSTE

Deia/Convocation : 29-07-2021
Kontseiluak/ Conseillers en exercice 15
Hor zirenak / Présents : 11
Aide direnak / Votes pour : 13
Kontra direnak / Votes contre : 0
Abstentzioa / Abstentions : 0